



Exemple d'un plan d'implantation

(pour une construction accessoire ex. : perron, galerie, balcon, porche, patio, terrasse, véranda, gloriette, gazébo, pavillon-jardin, pergola et abri à bois)

Le plan d'implantation doit indiquer minimalement les éléments suivants :

- 1) La localisation des constructions existantes et projetées;
- 2) Les distances par rapport aux lignes de lot (terrain);
- 3) Les distances par rapport aux bâtiments et autres constructions sur le terrain;
- 4) Les distances par rapport à une installation septique et à une installation de prélèvement d'eau (ex. puits), le cas échéant;
- 5) Les distances par rapport à une piscine, le cas échéant;
- 6) Identification des arbres à abattre, si requis.